Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260409-2026_04_09__D4-DE

2026.04.09 d4

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**19**
Nombre de conseillers votants	**19**
Date de la convocation	**03.04.2026**
Date d'affichage	**03.04.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jean-Fabrice CLOAREC, Manuella DROUYÉ, Pascal SALMON, Rolande TRUEL, Vincent MONIER, Elodie PAUTONNIER, Albert CHEVILLARD, Gwénaëlle LE CALVEZ, Jean-Paul BRISSIER, Béatrice RUFFAUT, Hervé LE RIGUER, Mélanie SIMON, Jérémy RUER, Céline MAUDET, Dimitri CHEUL, Aurélie GRANGER et Dominique FAUCHEUX.

Secrétaire de séance : Céline MAUDET

2026 04 09 D4 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de désigner les délégués qui représenteront la commune dans les organismes intercommunaux ou extérieurs.

Pour rappel, les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (articles L 5211-7 et L 2122-7 du CGCT).

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour ces désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les membres dans les organismes extérieurs comme suit :

Syndicat départemental d'énergie 35 :
Titulaire : Jean-Fabrice CLOAREC

Correspondant défense : Vincent MONIER

Correspondant Prévention Routière : Pascal SALMON

Elu référent prévention des risques (sécurité bâtiments) : Jean-Fabrice CLOAREC

COPIL Association Familiale Les Fripouilles :
- Manuella DROUYE
- Gwénaëlle LE CALVEZ
- Céline MAUDET
- Aurélie GRANGER

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260409-2026_04_09__D4-DE

Ecole privée de Balazé :
Titulaire : Rolande TRUEL
Suppléante : Mélanie SIMON

Relais Petite Enfance Arc en Ciel
- Gwénaëlle LE CALVEZ
- Mélanie SIMON
- Aurélie GRANGER

Référent élu ARLEANE (réseau des bibliothèques de Vitré Communauté) :
Titulaire : Gwénaëlle LE CALVEZ
Suppléante : Aurélie GRANGER

Référent(s) élu(s) Convention Territoriale Globale : Gwénaëlle LE CALVEZ et Aurélie GRANGER

Référent élu CNAS : Céline MAUDET

Pour extrait certifié conforme.
Le 10/04/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

MAIRIE de BALAZE
35500 (Ille et Vilaine)